

Allaire - Ambon - Arzon - Augan - Bangor - Béganne - Beignon - Belz - Berné
 - Brandérion - Brandivy - Brehan - Brignac - Buléon - Caden - Calan - Campénéac -
 Camoël - Camors - Caro - Cléguer - Cléguérec - Colpo - Concoret - Cournon - Cra'h
 - Crédin - Croixanvec - Damgan - Elven - Erdeven - Etel - Evellys - Férel - Gâvres -
 Gestel - Gourhel - Gourin - Grand-Champ - Groix - Guéhenno - Gueltas - Guémené/
 Scorff - Guer - Guern - Guidel - Guillac - Guiscriff - Ile-Aux-Moines - Ile- D'arz - Josselin
 - Kerfourn - Kergrist - Kernascleden - Kervignac - La Chapelle Neuve - La Grée Saint
 Laurent - La Roche-Bernard - La Trinité Porhoët - La Trinité Sur Mer - La Vraie Croix
 - Langoelan - Langonnet - Lanvenegen - Larmor - Limerzel - Baden - Larmor Plage -
 Lauzach - Le Bono - Le Faouët - Le Guerno - Le Hézo - Le Saint - Le Sourn - Le Tour du
 Parc - - Les Fougerêts - Lignol - Locmalo - Locmariaquer - Locoal Mendon - Locmaria
 Belle Ile - Locqueltas - Malansac - Malestroit - Malguénac - Mauron - Melrand - Meucon
 - Molac - Monterblanc - Moustoir'Ac - Muzillac - Neulliac - Nostang - Noyal Muzillac
 - Noyal Pontivy - Péaule - Peillac - Pénestin - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemeur
 - Plouay - Plougoumelen - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumelin -
 Pluvigner - Pontivy - Pont Scorff - Port Louis - Priziac - Questembert - Quiberon -
 Radenac - Réguiny - Rieux - Rochefort-en-Terre - Rohan - Roudouallec - Ruffiac - St
 Abraham - St Aignan - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Barthélémy - St Dolay - St
 Gérard - St Gildas de Rhuy - St Gonnery - St Gorgon - St Guyomard - St Jean Brevelay
 - -St Lery -St Malo de Beignon - St Martin sur Oust - St Nolff - St Perreux - St Pierre
 Quiberon - St Thuriau - St Vincent/Oust -Ste Brigitte - Ste Hélène - Sauzon -Séglien
 - Silfiac - Théhillac - Tréffléan - Tréhorotec - Val d'Oust - Vannes



161
communes et
structures
 adhérentes
 en Morbihan

Rapport annuel 2020



Place du Puits à Plouhinec - étude CAT

RAPPORT MORAL	4
ADHÉRENTS	6
GOUVERNANCE	7
ÉQUIPE	8
MISSIONS	10
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS	12
AMÉNAGEMENT	13
ARCHITECTURE	25
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	32
ENVIRONNEMENT	34
ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE	36
JURY DE CONCOURS	39
LE CONSEIL AUX PARTICULIERS	40
ACTIONS DE SENSIBILISATION	44
COMMUNICATION ET INFORMATION	50
BUDGET	52

Ronan LOAS, Président du CAUE

11^e Vice-Président du Conseil départemental du Morbihan



« L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire inédite, venue bouleverser le quotidien de chacun d'entre nous en France et dans le monde. Elle a réinterrogé nos valeurs, notre manière de vivre ensemble, et notre rapport à l'espace et à autrui. Un lien différent et plus diffus existe aujourd'hui entre sphère privée et professionnelle, notamment avec le développement du télétravail.

Le CAUE du Morbihan a su s'adapter face à cette crise. Il s'est montré agile afin d'assurer la continuité des services, au plus près des besoins sur le terrain. Nous avons adapté notre programme d'actions au mieux pour tenir compte des difficultés engendrées par la COVID 19.

En 2020, nous avons poursuivi notre conseil auprès des collectivités locales. En effet, malgré la crise, les demandes affluent et l'activité est dense. Notre préoccupation principale demeure : apporter la réponse adaptée à chaque situation, qu'il s'agisse de traiter une problématique architecturale, d'intégrer une préoccupation environnementale ou bien d'aménager les espaces publics. L'habitant demeure au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Nos permanences aux particuliers ont été maintenues. Ces derniers sont en effet toujours en recherche d'informations et désireux de conseils et d'orientations pour la qualité architecturale de leur habitat.

Ces rendez-vous se sont, le plus souvent, déroulés sous une forme nouvelle, grâce aux visios et audioconférences.

En matière de sensibilisation, si plusieurs événements comme le festival de films d'architecture «Avec Vues» ainsi que des séances scolaires et des visites en partenariat avec Ville et Pays d'Art et d'Histoire ont dû être reportées ou annulées, nous avons pu libérer du temps pour des études documentaires dans le cadre du label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) du ministère de la culture (DRAC).

La valorisation du patrimoine architectural XX^e s. dans le département est confortée. Cet axe de travail demeure au centre des actions de culture architecturale du CAUE 56.

La fin de l'année 2020 aura aussi été marquée par le départ du directeur, Hervé Mocaër. Son remplacement est assuré par Florence Mounier depuis le mois de décembre. Elle a toute ma confiance.

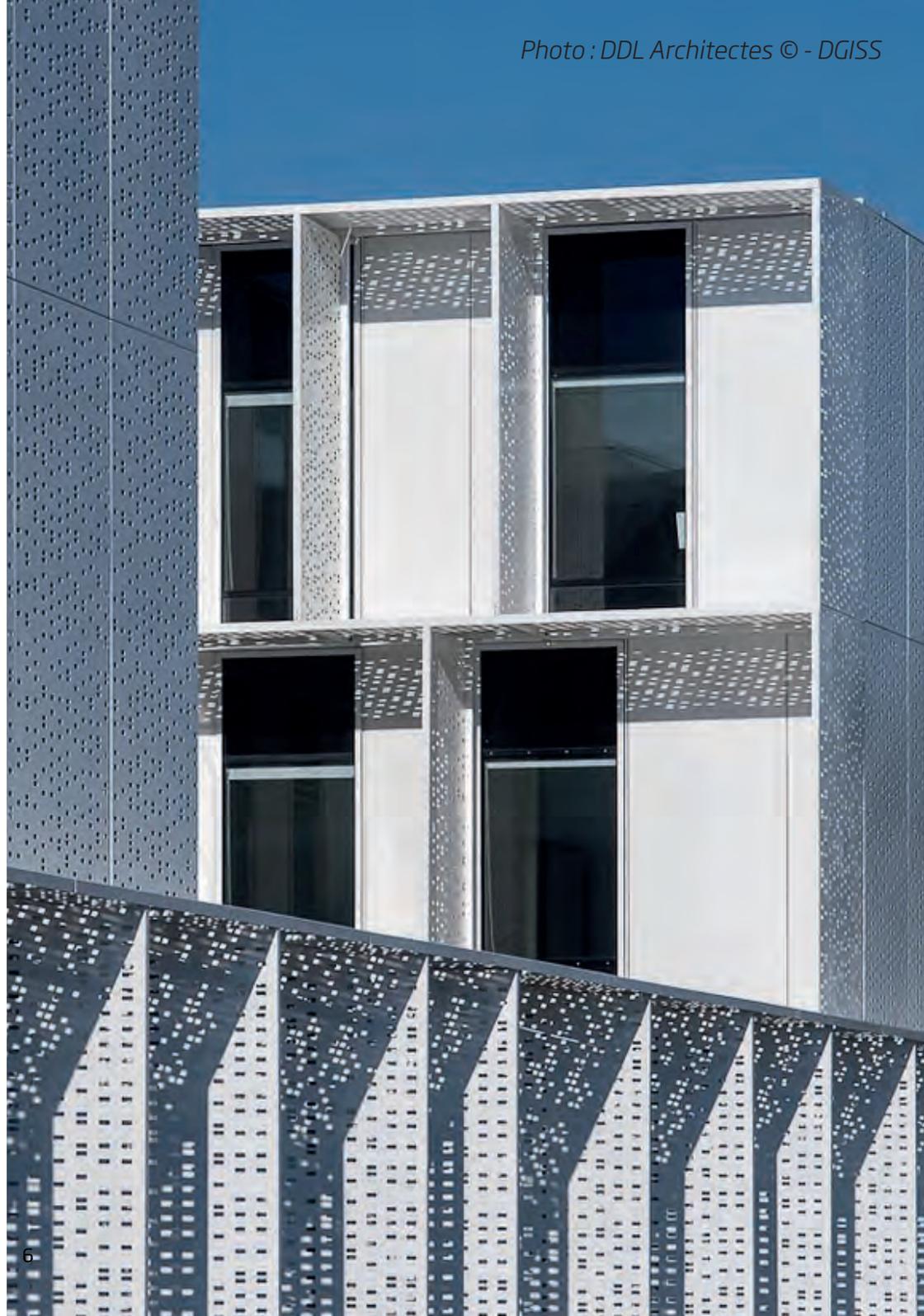
Je tiens ici à saluer l'engagement de l'équipe, son état d'esprit positif et sa volonté d'œuvrer à un Morbihan accueillant, agréable et harmonieux.

Je conclurai en remerciant chaleureusement tous nos partenaires pour leur confiance et leur engagement à nos côtés. »

Parmi les adhérents :

- **153 COMMUNES**
- **1 EPCI**
- **7 STRUCTURES**

ABIBOIS
BSH
CAPEB
LA COMPAGNIE DES PORTS
EREA PLOEMEUR
LORIENT HABITAT
PAYSAGES DE MÉGALITHES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des collectivités locales :

D. BERTHOLOM	Conseiller départemental - canton Vannes 2
Br. BLANCHARD	Conseiller départemental - canton Lorient 1
Y. CHESNAIS	Conseiller départemental - canton Guer
M.-H. HERRY	Conseillère départementale - canton Guer
R. LOAS	Conseiller départemental - canton Ploemeur
M. PICHARD	Conseiller départemental - canton Ploërmel

Représentants de l'État, membres de droit :

O. CURT	Architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP
M. BATARD	Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
C. GONTARD	Adjointe à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan, en charge du 1 ^{er} degré

Représentants des professions concernées :

J.-L. BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Fr. PICARD	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Y. DANION	Représentant de la CAPEB
S. NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

Personnes qualifiées

R. LE DÉLÉZIR	Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
Y. VALLET	Directeur général délégué de EADM

Membres élus par l'Assemblée Générale :

J. BOISTAY	Adjoint au maire de Melrand
Br. GICQUELLO	Maire de Malestroit
A. LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Br. LE BRETON	Maire de Radenac, représentant Pontivy Cté

Représentants du personnel à titre consultatif :

C. GANIER	Urbaniste conseil
Y. MAHÉ	Urbaniste conseil

BUREAU

Président	R. LOAS
1 ^{ère} Vice-Présidente	M.-H. HERRY
2 ^{ème} Vice-Président	Br. BLANCHARD
Trésorier	D. BERTHOLOM
Secrétaire	Br. GICQUELLO

RÉUNIONS STATUTAIRES

Conseil d'administration : 7 juillet et 19 novembre (en distanciel)

Assemblée générale : 17 et 18 décembre (en distanciel)

DIRECTRICE
Florence MOUNIER



ASSISTANTE DE DIRECTION
Morgane THIOT



SECRÉTAIRE
Nadège BERNARD



COMPTABLE
DOCUMENTALISTE
Nelly BELLEC



CHARGÉE DE MISSION
SENSIBILISATION
Heleen STATIUS-MULLER



URBANISTE-CONSEIL
Corine GANIER



ARCHITECTE-CONSEIL
Frédérique FALLET



ARCHITECTE-CONSEIL
Patrick MOREL



ARCHITECTE-CONSEIL
Véronique LE BARS



URBANISTE-CONSEIL
Yannick MAHÉ

ARCHITECTE-CONSEIL
Delphine DERVILLE



CHARGÉ DE MISSION
ENVIRONNEMENT ET SIG
Damien OGER



Le conseil aux collectivités locales du Morbihan est la mission prépondérante du CAUE. Elle permet aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.



Le CAUE accompagne les collectivités en privilégiant la notion de projet global intégré et transversal, la cohérence de l'aménagement dans le temps et dans l'espace, de même que le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre aux élus les moyens de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité, dans une exigence de qualité.

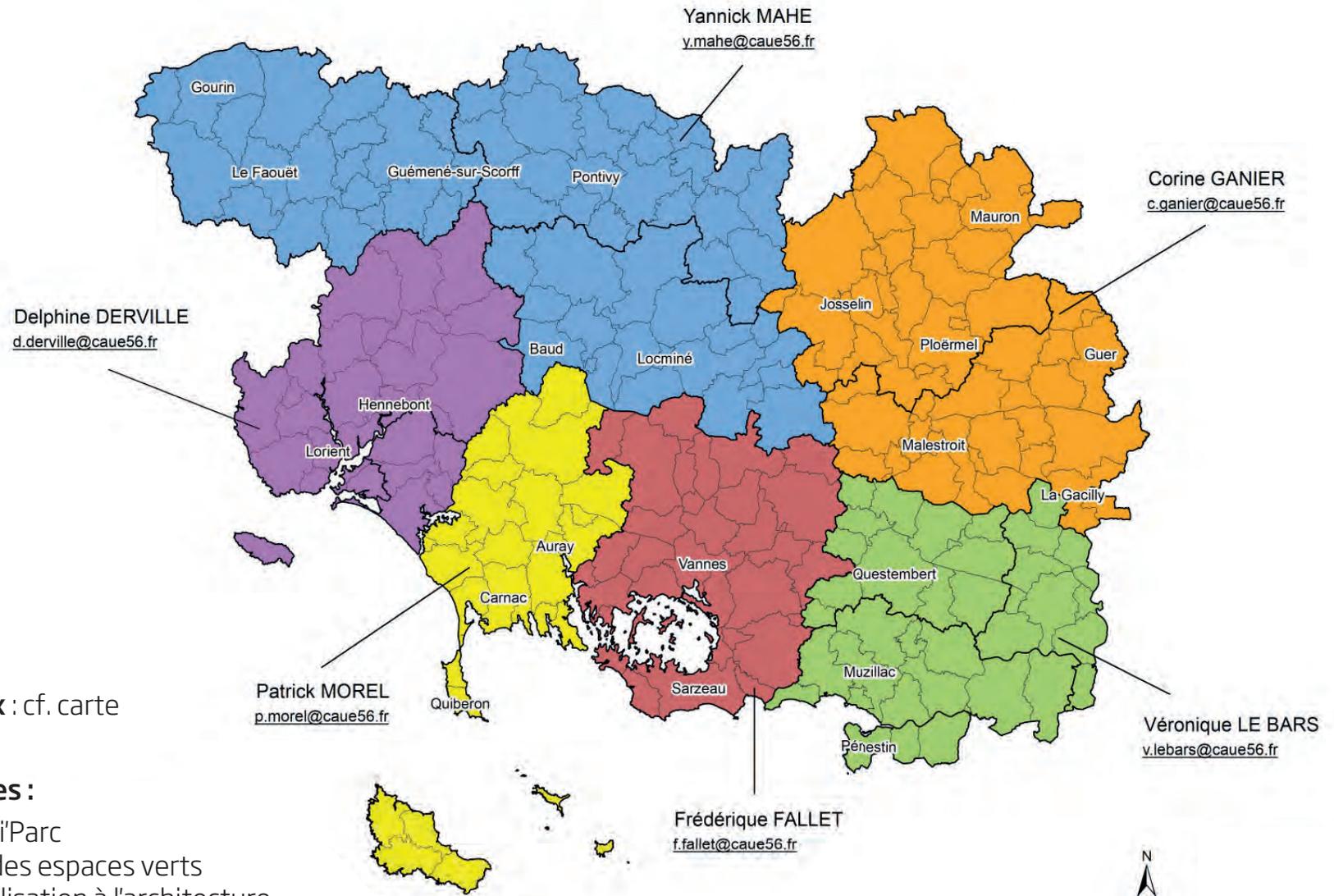
Il accompagne dans leurs démarches les élus soucieux de mener à bien leurs projets, tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable en phase avec l'époque et le contexte.

Acteur de terrain, garant d'une neutralité d'approche et d'une capacité d'accompagnement dans la durée, le CAUE est un interlocuteur privilégié offrant une aide à la réflexion et à la décision.

En 2020, le CAUE a réalisé 53 études et conseils auprès des collectivités.



LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



Conseillers territoriaux : cf. carte

Conseillers thématiques :

D. Derville : Morbihan Acti'Parc

D. Oger : aménagement des espaces verts

H. Stadius Muller : sensibilisation à l'architecture

Études finalisées en 2020 - Aménagement des espaces publics et réflexions urbaines

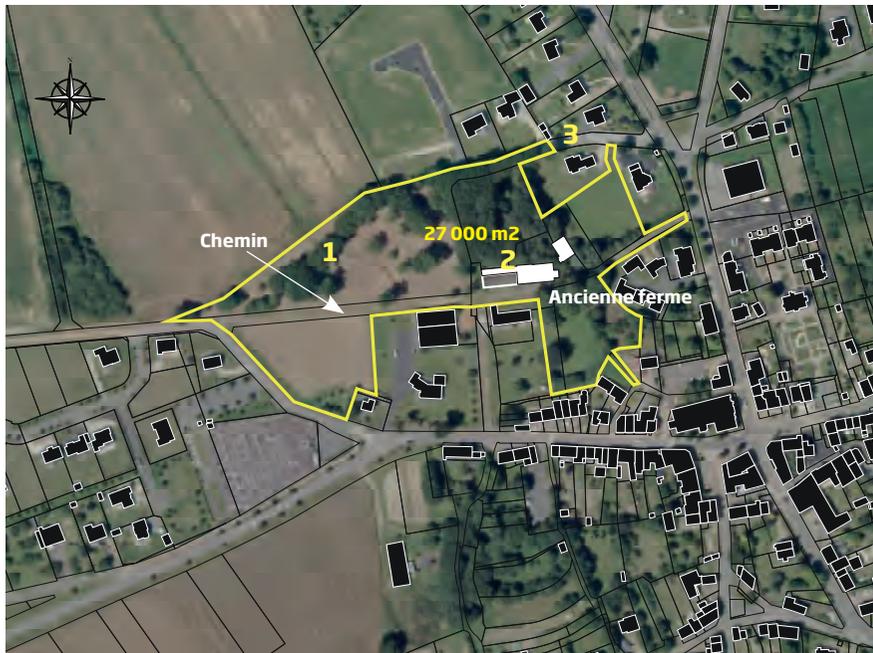
Belz	Étude de requalification des espaces publics pour l'aménagement de liaisons douces sécurisées
Compagnie des Ports - Béganne	Réflexion concertée pour la requalification des espaces publics de Port-Folleux
Damgan	Réflexion préalable à l'aménagement d'un îlot en centre-bourg : le site de la Rotonde
Kerfourn	Réflexion sur les abords de la place de l'Église et les communs de Penn Er Voyedec
Les Fougerêts	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics et à la création de liaisons douces
Locmalo	Réflexion pour l'aménagement d'une parcelle dédiée à la création d'équipements publics, de logements locatifs, de logements individuels et de stationnement en cœur de bourg
Locqueltas	Plan de gestion différenciée des espaces verts
Muzillac	Conseil pour la requalification de l'entrée ouest de ville
Roudouallec	Réflexion sur la revitalisation du bourg
Ruffiac	Conseil pour l'aménagement du secteur nord-ouest du bourg
Saint Allouestre	Conseil pour la création d'un lotissement communal
Saint-Avé	Réflexion préalable à la confortation du centre ville par l'aménagement du site de l'ancien Netto
Saint-Léry	1/ Conseil pour l'aménagement d'un square et des abords de la salle polyvalente 2/ Conseil pour l'aménagement d'une liaison douce entre Saint-Léry et Mauron



Locmalo - Panorama vers le bourg

RUFFIAC - Conseils sur l'aménagement du secteur nord-ouest du bourg

Suite à une première réflexion sur la confortation du bourg en 2017, la commune sollicite le CAUE sur l'aménagement d'un vaste secteur au nord du bourg. Elle vient d'acquérir un ensemble foncier et immobilier de près de 12 000 m², qui s'ajoute à une réserve existante de 15 000 m². Elle souhaite porter une réflexion globale sur ce secteur stratégique.



Le CAUE a proposé deux scénarios d'aménagement avec une variabilité de densité de logements. La commune envisage dans un premier temps d'urbaniser la partie sud-ouest pour y créer un lotissement communal.



Orientations d'aménagement

	Voie de desserte auto à créer		Bâtiment à réhabiliter
	Liaisons douces (piétons, cycles) à créer ou à renforcer		Nouvelles constructions
	Placette, espace public		Plantations

Les lignes directrices du projet

- Préserver le patrimoine végétal et bâti,
- Limiter les flux de véhicules et favoriser les déplacements doux,
- Créer de nouveaux logements (réhabilitation et neuf) avec une mixité des populations (seniors, jeunes ménages...),
- Créer des espaces de convivialité, de rencontre (parc, jardins partagés...).

SAINT-LÉRY - Création d'une liaison douce entre Saint-Léry et Mauron

Saint-Léry, petite commune d'environ 200 habitants, se trouve à 2,5 km de Mauron. Elle souhaite favoriser et sécuriser les déplacements doux vers le pôle de commerces et de services. Elle a demandé au CAUE de la conseiller sur l'itinéraire à créer le plus favorable et sur les aménagements à réaliser.



Trois itinéraires envisagés

1/ L'aménagement de l'ancienne voie ferrée,
2/ Le chemin des Laugettes et la traversée de la zone naturelle, humide au Sud,
3/ L'aménagement d'un cheminement le long de la route communale (ex RD 167).

Le travail du CAUE

- Analyser les trois itinéraires, proposer pour chacun un tracé et dresser un bilan des points forts/faibles,
- Définir des principes d'aménagement,
- Formuler des recommandations pour un aménagement qualitatif.
- Sensibiliser les élus sur l'aspect qualitatif des aménagements à mettre en œuvre.



Ancienne voie ferrée



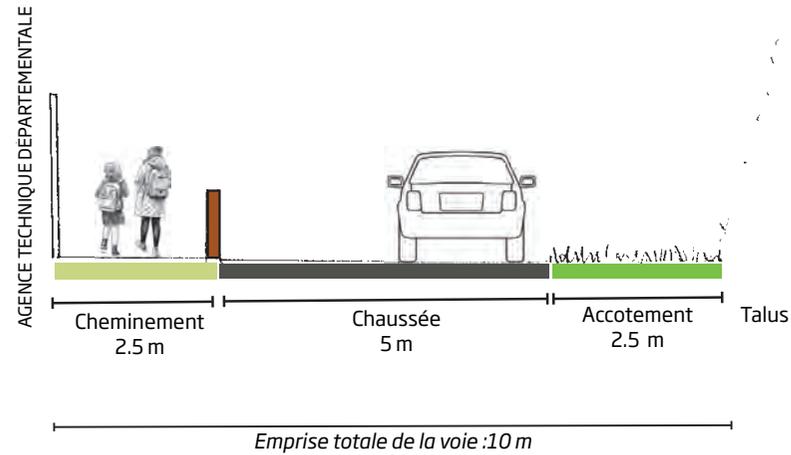
Chemin des Laugettes



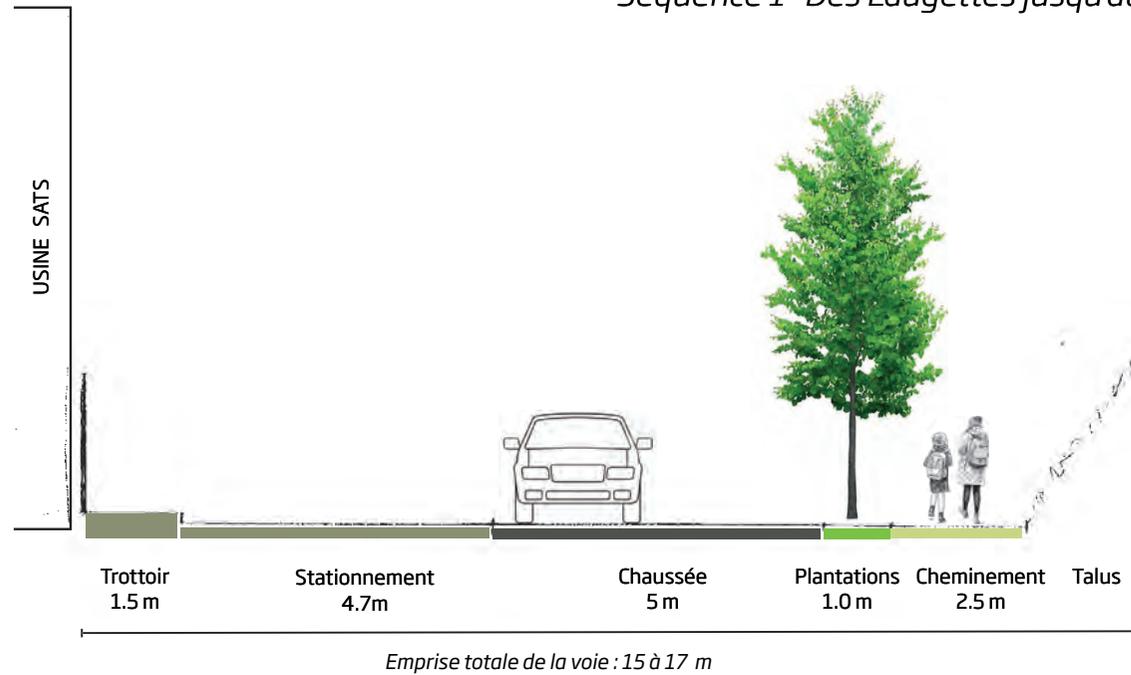
Route communale

Zoom sur l'itinéraire 3:

Le long de la voie communale, principes d'aménagement



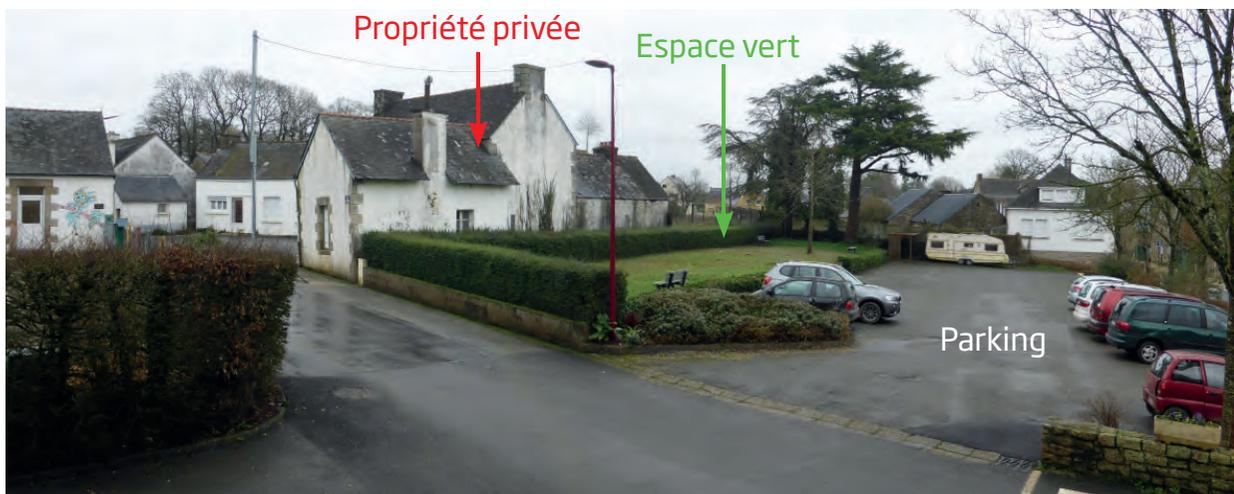
Séquence 1- Des Laugettes jusqu'au pont



Séquence 3 - Le long de l'usine SATS

KERFOURN - Potentiel de renouvellement urbain

La commune s'interroge sur le devenir d'une propriété donnant sur la place de l'église. Cet ensemble immobilier à l'abandon dévalorise le cœur de bourg. La collectivité envisage de maîtriser à terme ce bien et souhaite un éclairage quant au potentiel du site (rénovation des bâtiments, densification).



Réflexions du CAUE

L'objectif est de requalifier cet espace public central :

- Rénovation du bâti présentant un intérêt et démolition du hangar permettant de créer une cour.
- Cession par la collectivité d'un espace vert sous-utilisé pour valoriser l'ensemble immobilier : jardin au sud, possibilité de créer de nouvelles ouvertures bien exposées.
- Division parcellaire permettant de densifier en cœur de bourg.

Différents scénarios ont pu être esquissés à partir de ces grands principes d'aménagement.



Hypothèse d'aménagement : accès par le nord suivant l'OAP du PLUi



Prise en compte du projet de PLUi et de l'OAP définie sur les parcelles voisines.

Proposition de poursuivre la desserte depuis le nord jusqu'au site pour éviter la création d'un accès direct depuis la place de l'église.

Atouts

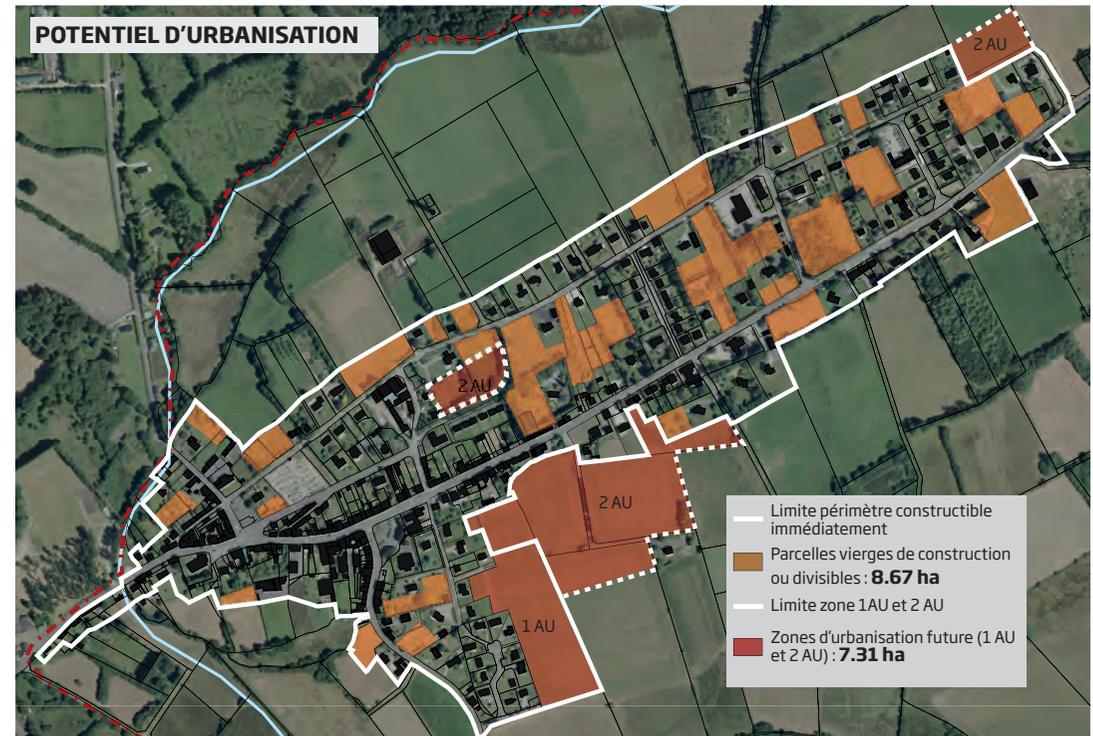
- Cohérence de la division parcellaire,
- Préservation de l'identité urbaine de la place (arbres conservés, aucun accès, capacité de stationnement maintenu),
- Urbanisation dans la logique de l'OAP.

Inconvénients

- Pas de maîtrise foncière immédiate pour la collectivité sur la propriété située au nord.

ROUDOUALLEC - Revitalisation du centre-bourg

Les élus, conscients des nombreux dysfonctionnements dont souffre leur bourg, ont sollicité le CAUE afin de les accompagner dans une démarche de revitalisation/confortation du centre-bourg.



Carte réalisée par le CAUE 56

Constats du CAUE

Différents dysfonctionnements ont pu être relevés :

- Un centre-bourg en perte de vitesse (commerces fermés, constructions dégradées, espaces publics au traitement routier...).
- Une organisation urbaine insuffisamment structurée (urbanisation linéaire, mitage, faible densité...).
- Une traversée de bourg très impactante...



ETAT DU BATI ANCIEN

- Bâti en très mauvais état, voire à l'abandon
- Bâti vacant ■ Bâti en vente

S'appuyant sur le référentiel foncier et immobilier défini par l'EPFR, un premier classement a été effectué : bâti à l'état d'abandon et en très mauvais état, bâti en vente.

A l'issue du diagnostic urbain, le CAUE a proposé de contrer les différentes logiques de déclin affectant le bourg de Roudouallec par l'engagement d'un plan de revitalisation urbaine.

Il s'agit de mettre en œuvre des démarches d'aménagement multiples s'inscrivant dans un projet d'ensemble.



COMPAGNIE DES PORTS - Requalification des espaces publics de Port-Folleux, rive Béganne

Folleux, petit port maritime situé sur la Vilaine rive Béganne, offre aux plaisanciers une escale dans un écrin de verdure et accueille de nombreux visiteurs. Le croisement des différents flux (piétons, cycles, véhicules, chantier nautique, visiteurs) occasionne des conflits d'usage.

La Compagnie des Ports du Morbihan a sollicité les conseils du CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur la requalification des espaces publics.

L'objectif de ces aménagements est d'améliorer l'accessibilité à l'espace portuaire, la capitainerie, le restaurant, les berges, etc., en offrant un environnement apaisé et partagé et une meilleure organisation des stationnements pour les différents usagers du port.

Des principes d'aménagements ont été établis, permettant de conforter l'image de «port à la campagne» et de répondre aux problèmes de flux de circulation.



Hypothèses d'aménagement



Schéma de réorganisation des flux de circulation et stationnements

- Accentuer les aires piétonnes afin de réduire la place de la voiture,
- Requalifier la promenade le long du port : réfection du revêtement de sol, ajout de bancs, création d'un belvédère...
- Créer un espace piéton paysager entre la capitainerie et le restaurant,
- Valoriser les vues sur le port et la Vilaine et conforter les espaces verts comme lieux de détente et de promenade,
- Interdire le stationnement sur les berges et le reporter à proximité du chantier naval,
- Limiter l'accès des véhicules sur le port aux résidents, plaisanciers, loisirs nautiques et professionnels du nautisme.



Études finalisées en 2020

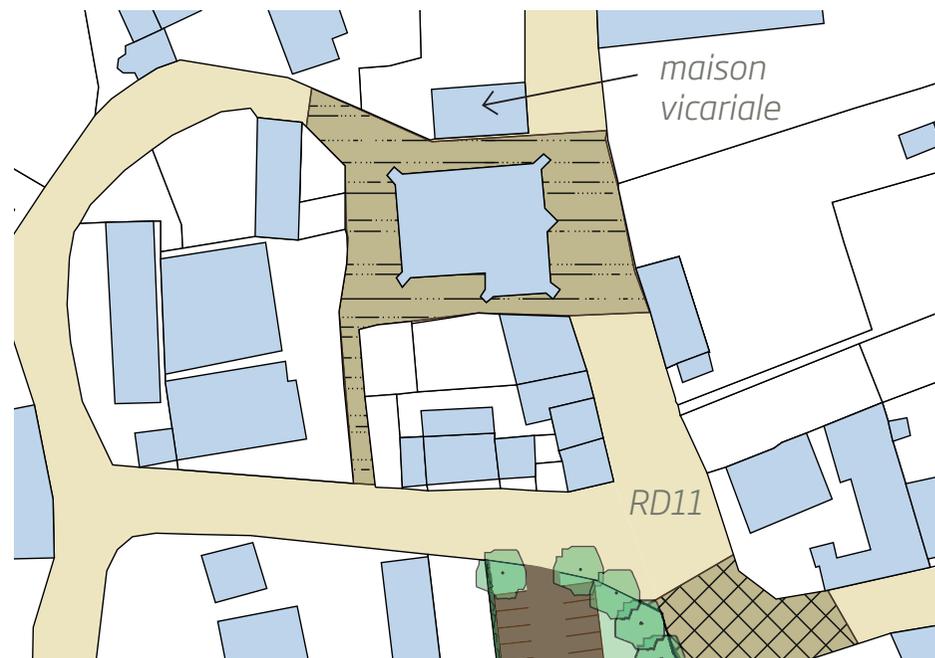
Campénéac	Conseil pour la restructuration de la salle polyvalente, du restaurant scolaire et de la garderie
Colpo	Réflexion préalable à la restructuration et l'extension de la mairie
Compagnie des Ports - Etel	Réflexion concertée pour la réhabilitation de trois bâtiments situés sur l'espace portuaire et l'aménagement de leurs abords - partie 2
Conseil Départemental 56 - DGISS	Faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien C.I.O. pour l'aménagement du C.M.S. Merville à Lorient Réflexion préalable à la réhabilitation - extension du C.M.S. de Lanester
Ile d'Arz	Réflexion préalable à la construction de logements sociaux sur le secteur de la Grande Vigne
La Grée-Saint-Laurent	Réflexion sur la réhabilitation de l'ancienne école, de la mairie et aménagement des abords
Langoëlan	Conseil pour la réhabilitation d'un bâtiment communal à usage de gîte
La Roche-Bernard	Réflexion préalable à la réhabilitation du musée de la Vilaine fluviale
Lauzach	Conseil pour l'implantation d'un habitat participatif ZAC Ar Grael
Le Bono	Réflexion pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jean-Louis Etienne
Limerzel	Conseil pour la requalification des toilettes publiques et d'un abribus
Noyal-Muzillac	Étude de réhabilitation et extension de l'ancienne Poste et de la Maison du Patrimoine
Radenac	Réflexion portant sur la réhabilitation de l'ancienne maison vicariale à Saint Fiacre
Saint-Philibert	Conseil pour l'extension de la mairie
Saint Malo-de-Beignon	Conseils pour la création d'un équipement à vocation touristique (Maison Nouvel)
Sauzon	Réflexion préalable à la restructuration d'un commerce et de logements en cœur de bourg

RADENAC - Réflexion sur l'aménagement de la maison vicariale et du village de Saint Fiacre

La commune de Radenac souhaite valoriser le village de Saint-Fiacre à l'ouest du bourg. Le village a conservé son organisation d'origine autour de la chapelle Saint-Fiacre (XV^e et XVI^e s.) classée Monument Historique.

Les élus ont identifié le projet de réhabilitation de la maison vicariale comme prioritaire. Cette maison du XVI-XVII^e s. serait réhabilitée et agrandie pour accueillir un gîte d'étape.

L'étude a pour objectif d'aider la commune à appréhender ce projet de valorisation du village dans son ensemble, d'analyser les enjeux et explorer les premières orientations d'aménagement possibles par rapport au programme envisagé : meilleur accueil du public, valorisation du patrimoine, réhabilitation et extension d'un bâtiment avec création d'un gîte.



Orientations d'aménagement pour le village



La suppression du plancher intermédiaire (en 1982) a libéré un volume assez austère et en rupture avec l'échelle et le sens des lieux.



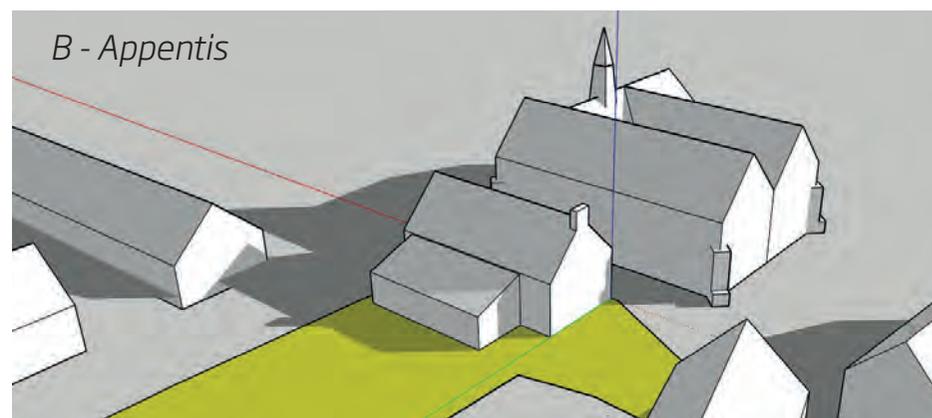
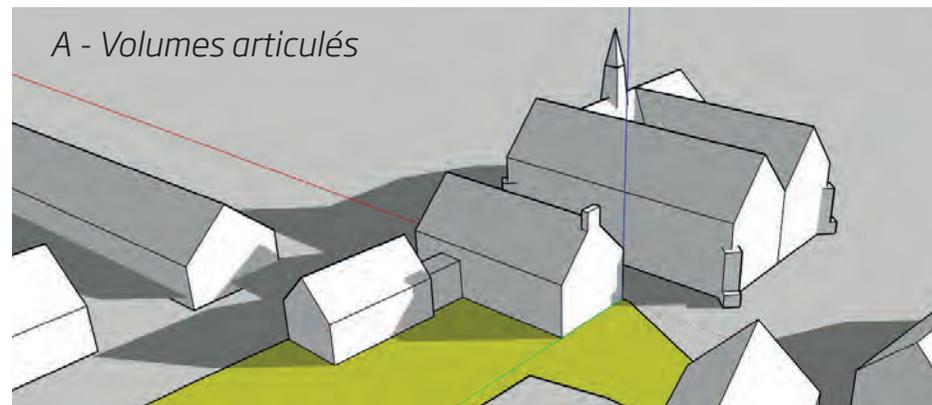
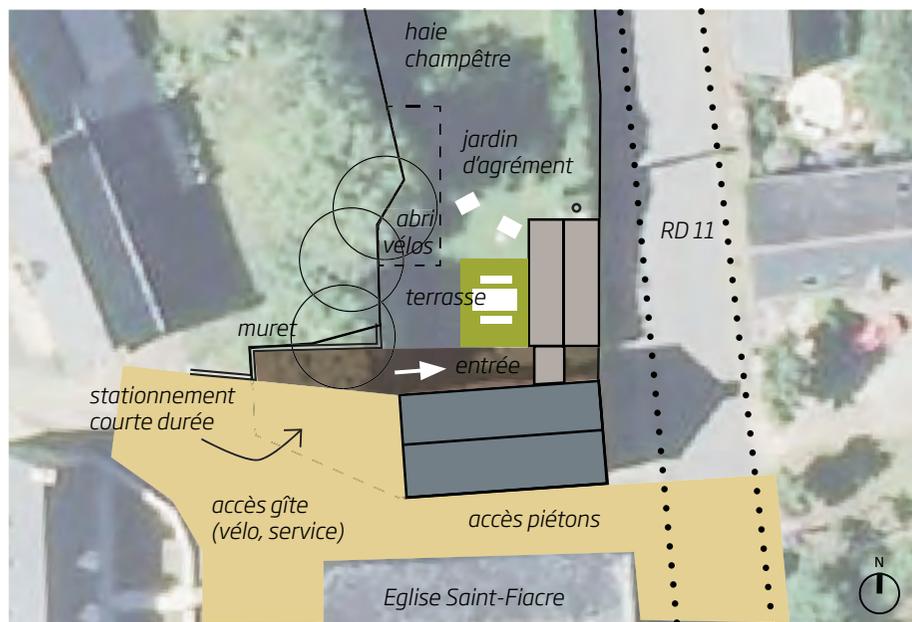
Les deux chapelles accolées et la maison vicariale voisine

Hypothèses d'aménagement

La maison existante nécessite une réhabilitation lourde pour accueillir les espaces de nuit. La partie neuve en extension pourra être aménagée en espace de jour.

Le futur PLUi (si le document est approuvé en l'état) permet une extension de l'ordre de 48 m² d'emprise au sol, sans compter les annexes qui sont indispensables pour un gîte à priori destiné à des randonneurs ou cyclistes.

La différence entre les deux hypothèses est assez ténue. Il s'agit davantage d'un questionnement autour du choix d'implantation et de volumétrie, et donc de la valorisation de ce site patrimonial qui devra être au cœur de la réflexion des futurs concepteurs.



DÉPARTEMENT - Réflexion pour l'extension du centre médico-social de Lanester

Dans le cadre d'un projet de regroupement de l'équipe de territoire, le Département envisage l'extension du CMS de Lanester, dont les locaux sont très exigus et sous dimensionnés pour le personnel déjà en place. A la demande de la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales, le CAUE a étudié la faisabilité de ce projet en examinant les possibilités d'optimisation et de réaménagement des locaux et d'extension du bâtiment sur une parcelle contrainte (peu de foncier disponible, bâtiment en U autour d'une cour intérieure).

Six scénarios sont proposés. Ils ont pour but de révéler les alternatives, mais également les contraintes d'aménagement inhérentes au projet.



Façade principale du bâtiment



Espaces d'accueil du public et de travail



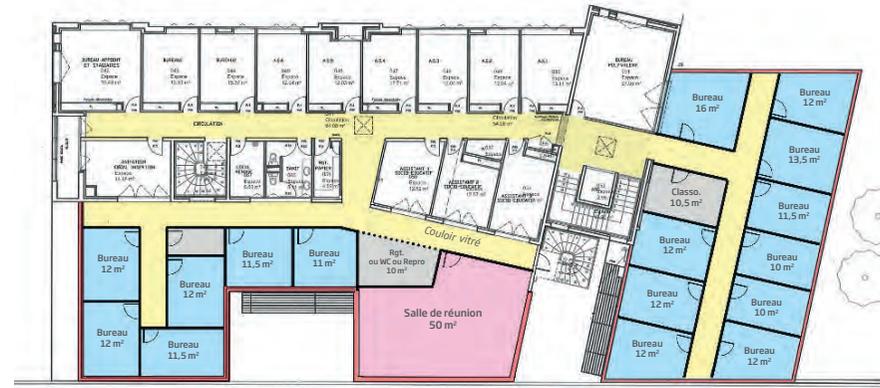
Salle de visite médiatisée

Hypothèses d'aménagement



Scénario 2 - plan de l'étage

- 10 nouveaux bureaux
- Une classothèque
- Une salle de réunion
- Une cafétéria



Scénario 4 - plan de l'étage

- 16 nouveaux bureaux
- Une salle de réunion
- Une classothèque
- Un espace reprographie



Scénario 2 - plan du RDC

- Accueil déplacé
- Cafétéria actuelle conservée (ou salle de réunion)
- 1 Bureau agrandi
- Local poussette fermé
- Local ménage ou stockage
- Sanitaires agrandis



Scénario 4 - plan du RDC

- Accueil déplacé
- Nouvelle salle de réunion
- Nouvelle cafétéria
- Espaces de distribution retravaillés.
- 2 patios distincts.

COLPO - Réflexion sur la restructuration et l'extension de la mairie

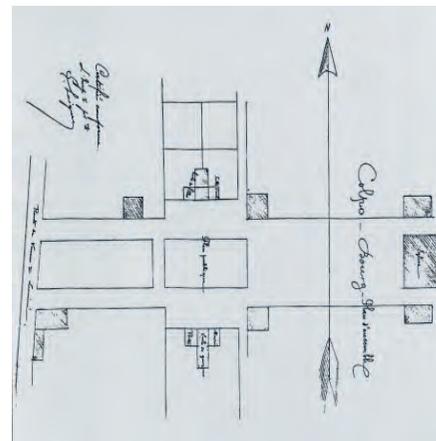
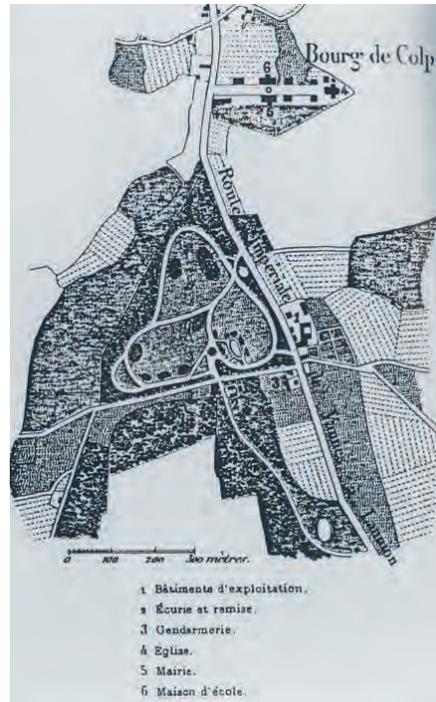
La mairie se situe au cœur du bourg de Colpo (commune créée en 1866 par la princesse Napoléon Elisa Baciocchi). Le plan montre un projet urbain maîtrisé, structuré autour d'une place centrale et de bâtiments publics mis en perspective. La mairie fait partie des bâtiments structurants. Les espaces d'accueil et de travail ne répondent plus aux besoins des élus et des services.

La municipalité a sollicité les conseils du CAUE pour les accompagner en amont de la restructuration du bâtiment.

Les objectifs visés consistent à :

- Rendre la mairie plus spacieuse, plus confortable pour le personnel et les usagers, et accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Développer un bâtiment permettant de limiter les besoins énergétiques et les coûts de fonctionnement.

Les notions de modularité et d'évolutivité devront être intégrées au projet.



Approche historique



Façade principale

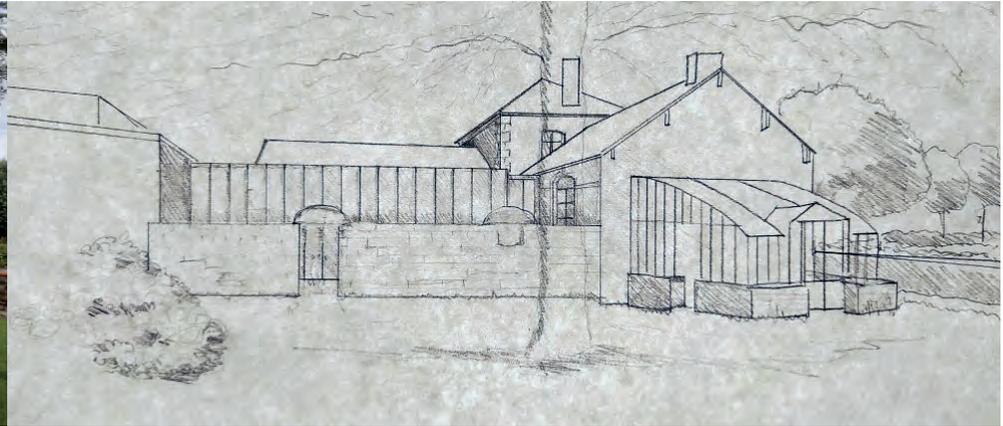


Etat des lieux

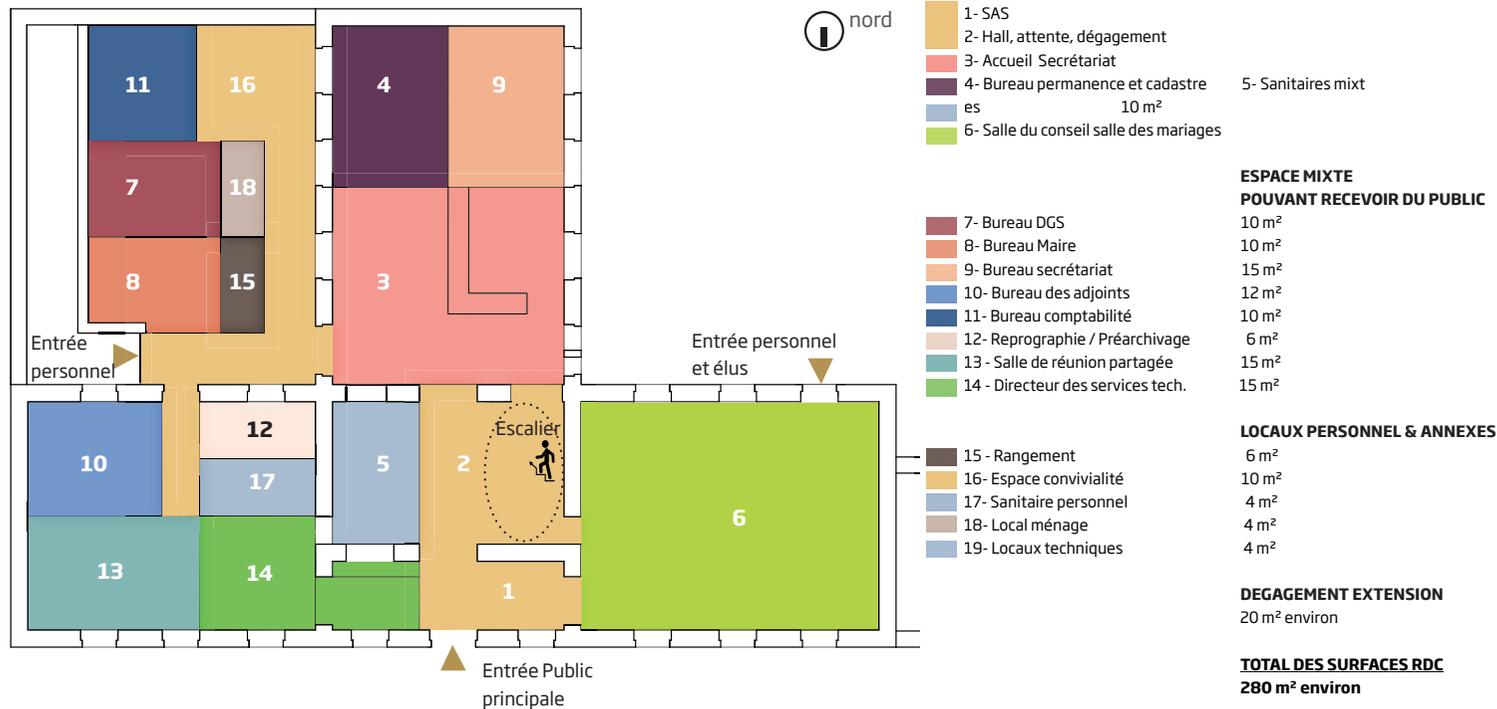
- Volume principal R+1 + combles
- Appentis



Hypothèses d'aménagement



Principe de réorganisation des espaces d'accueil et de bureaux au RDC



La composition en T du bâti permet de dédier les ailes du bâtiment aux espaces nécessitant un ensoleillement tout en conservant les espaces techniques dans la partie centrale.

Les possibilités d'extension sont réduites et devront préserver au mieux le bâtiment existant.

Cahiers des charges réalisés en 2020, pour consultation de maîtrise d'œuvre et accompagnement au choix de l'équipe prestataire

Etel	Construction d'un gymnase
Guéhénno	Réhabilitation de la mairie
La Roche-Bernard	Requalification de la place de la Voûte
Noyal-Muzillac	1/Réhabilitation de l'ancienne Poste 2/Création d'un laboratoire de pâtisserie dans la Maison du Patrimoine
Radenac	Aménagement de la maison vicariale et du village de Saint Fiacre
Reguiny	Construction du groupe scolaire
Saint Allouestre	Création d'un lotissement communal
Saint Malo-de-Beignon	Création d'un équipement touristique dans la Maison Nouvel
Saint Perreux	1/Création de voies douces en centre-bourg 2/Création d'un lotissement communal 3/Création d'un espace enfance-jeunesse et de salles pour les associations



Participation aux comités de pilotage

Association Paysages de Mégalithes	Comité de suivi de l'étude paysagère pour candidature UNESCO - Mégalithes de Carnac
BRUDED	Intervention pour une visite du bourg de La Vraie-Croix
Carnac	COFIL étude de redynamisation
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	Participation au comité de réévaluation du label pour la commune de Concoret
	Participation à deux réunions d'information départementales
EPFR	Groupe de travail Centralités - Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025
Guéhénno	COFIL AMI Dynamisme des bourgs ruraux
La Roche Bernard	COFIL Requalification de la place de la Voûte
Le Faouët	COFIL AMI Dynamisme des bourgs ruraux
Le Saint	Atelier participatif - Réhabilitation de bâtiments communaux
Mauron	COFIL étude de revitalisation
Noyal-Muzillac	COFIL AMI Dynamisme des bourgs ruraux
Petites Cités de caractère	Commission d'homologation du label pour la commune de Malestroit
Plougoumelen	COFIL AMI Dynamisme des bourgs ruraux
PNR du Golfe du Morbihan	COFIL Plan Paysage "Quels arbres pour le Golfe du Morbihan"
	COFIL Plaquette Chantiers ostréicoles
Pontivy	Comité de projet Coeur de Ville
	Comité technique - choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue Nationale
Région Bretagne	Commission pour la labellisation des écoquartiers
Saint-Aignan	COFIL AMI Dynamisme des bourgs ruraux

LOCQUeltas - Plan de gestion différenciée des espaces verts

En 2017, le CAUE a mené une réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon en préconisant la mise en place d'une gestion différenciée sur cet espace semi-naturel en frange du bourg. Souhaitant étendre cette démarche à l'ensemble des espaces verts communaux, la municipalité de Locqueltas a sollicité les conseils du CAUE pour la réalisation de son plan de gestion différenciée.

Quatre étapes

› Inventaire quantitatif des espaces verts à entretenir

- Inventaire et cartographie à l'aide du SIG et création de bases de données,
- Mesure des surfaces à entretenir par espace.

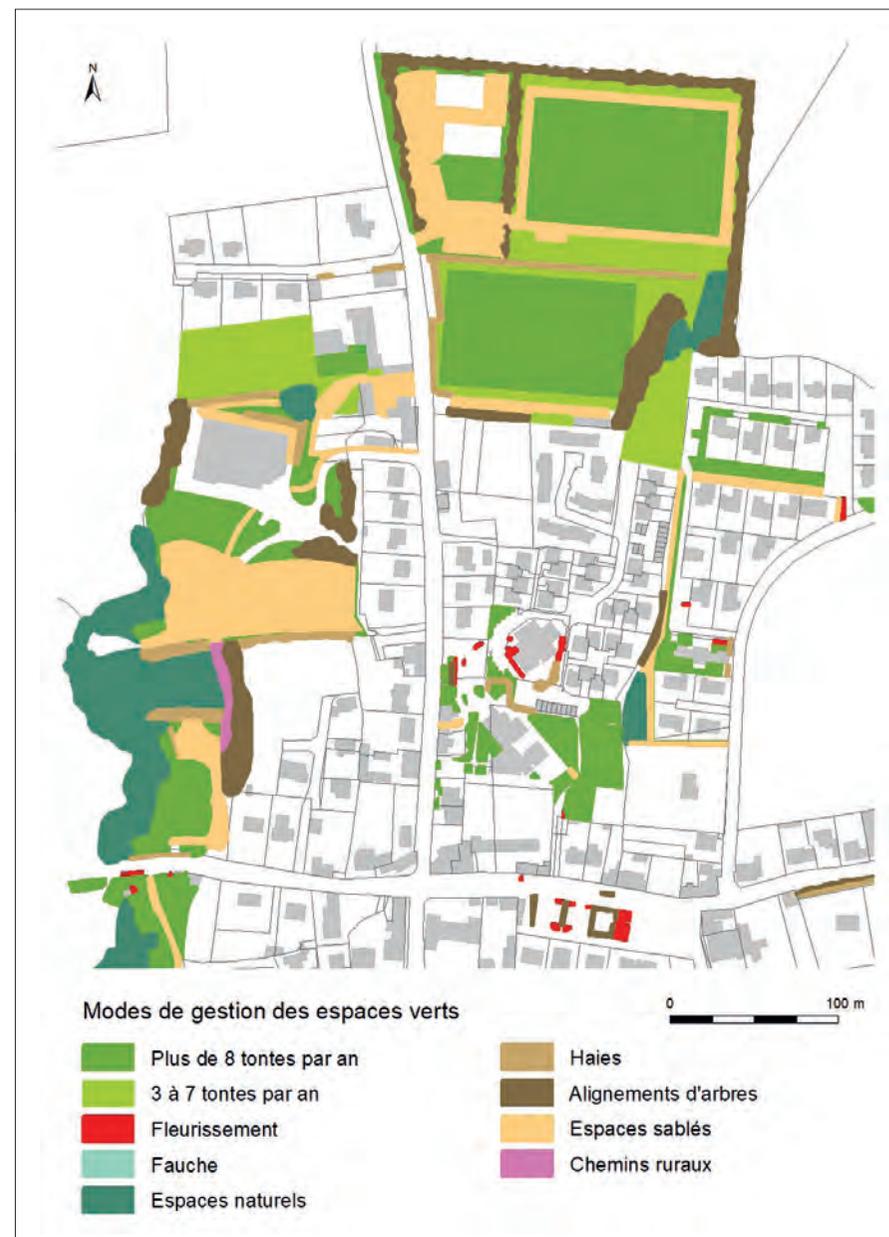
› Analyse qualitative des caractéristiques des différents sites

- Classification selon une typologie des espaces verts,
- Classification en fonction des modes de gestion des espaces.

› Classification des espaces verts selon un « code qualité »

- Définition d'une codification,
- Rédaction d'un cahier des charges précisant les modes de gestion,
- Classification des espaces inventoriés selon le code qualité.

› Mise en œuvre du plan de gestion différenciée sur la coulée verte du Camzon



MISSION EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN

En partenariat avec



Depuis de nombreuses années, le CAUE accompagne l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan dans la mission d'embellissement et de labellisation «Villes et Villages Fleuris» des communes.

Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces verts des collectivités vers un embellissement cohérent, durable et soucieux de l'environnement.

Les municipalités peuvent solliciter l'organisation d'une visite-conseil afin de les aider à définir leur stratégie d'embellissement communal.



Visite de la commune d'Elven, vallée du Kerbiler

Ce travail oriente les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère en s'appuyant sur les principes de gestion différenciée des espaces verts, développement de la biodiversité, préservation des ressources naturelles, végétalisation des pieds de mur et du bâti, entretien des espaces publics sans produit phytosanitaire, développement des liaisons douces...

Les communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2020 sont **Caro, La Chapelle-Gaceline, Cléguer, Cléguérec, Elven, Pénestin, Séné, St-Gildas-de-Rhuys, Theix-Noyal.**

En 2020, la commune de Cléguer a obtenu la 1^{ère} fleur et Josselin la 4^{ème} fleur du label national des villes et villages fleuris.



Visite de la commune de Séné, théâtre de verdure

LES CONTRATS D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le Département a confié au CAUE une mission d'accompagnement des communes engagées dans un Contrat d'Attractivité Touristique pour les aider à la définition du programme d'action.

En 2020, ce sont **Plouhinec** et **Groix** qui ont fait l'objet d'un accompagnement.



Port Tudy - Vue sur le Suet

GROIX - Requalification de Port-Tudy



L'augmentation de la fréquentation touristique de l'île a engendré une surfréquentation du port, générant des conflits d'usages : cette pression entraîne des problèmes de sécurité entre les déplacements piétons et véhicules, des dégradations de l'espace public et une image peu valorisante pour le visiteur qui arrive sur l'île.

Le CAUE tente d'apporter, pour chacun des principaux espaces concernés par la problématique, des éléments de réponse visant à améliorer tant l'esthétique et la qualité des aménagements, que le fonctionnement de l'espace public.



Le Trophée des Hermines a pour but la promotion de la qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble de la ville de Vannes. La maison Le Pavec, construite en bois, a reçu le premier prix de la catégorie "maison de moins de 150 m²".



Les architectes-conseil du CAUE participent aux jurys de maîtrise d'oeuvre à la demande de collectivités et de maîtres d'ouvrages publics.

C'est au cours de ces séances que l'architecture et l'aménagement des espaces publics sont débattus et que se décide le choix du projet qui déterminera le cadre de vie des habitants du Morbihan.

Notre rôle est de synthétiser, analyser objectivement une multiplicité de critères, et assumer notre devoir de conseil envers les moins initiés, de manière pédagogique, pour faire émerger des choix de qualité.



Photo : Studio 02 © - Collège de Pluvigner

JURYS 2020

SPL Équipements du Morbihan

Concours pour la création du collège "Goh Lanno" à Pluvigner
Choix du lauréat

Lorient Agglomération

Concours pour la construction d'un bâtiment dédié à la course au large à Lorient La Base
Sélection des candidats

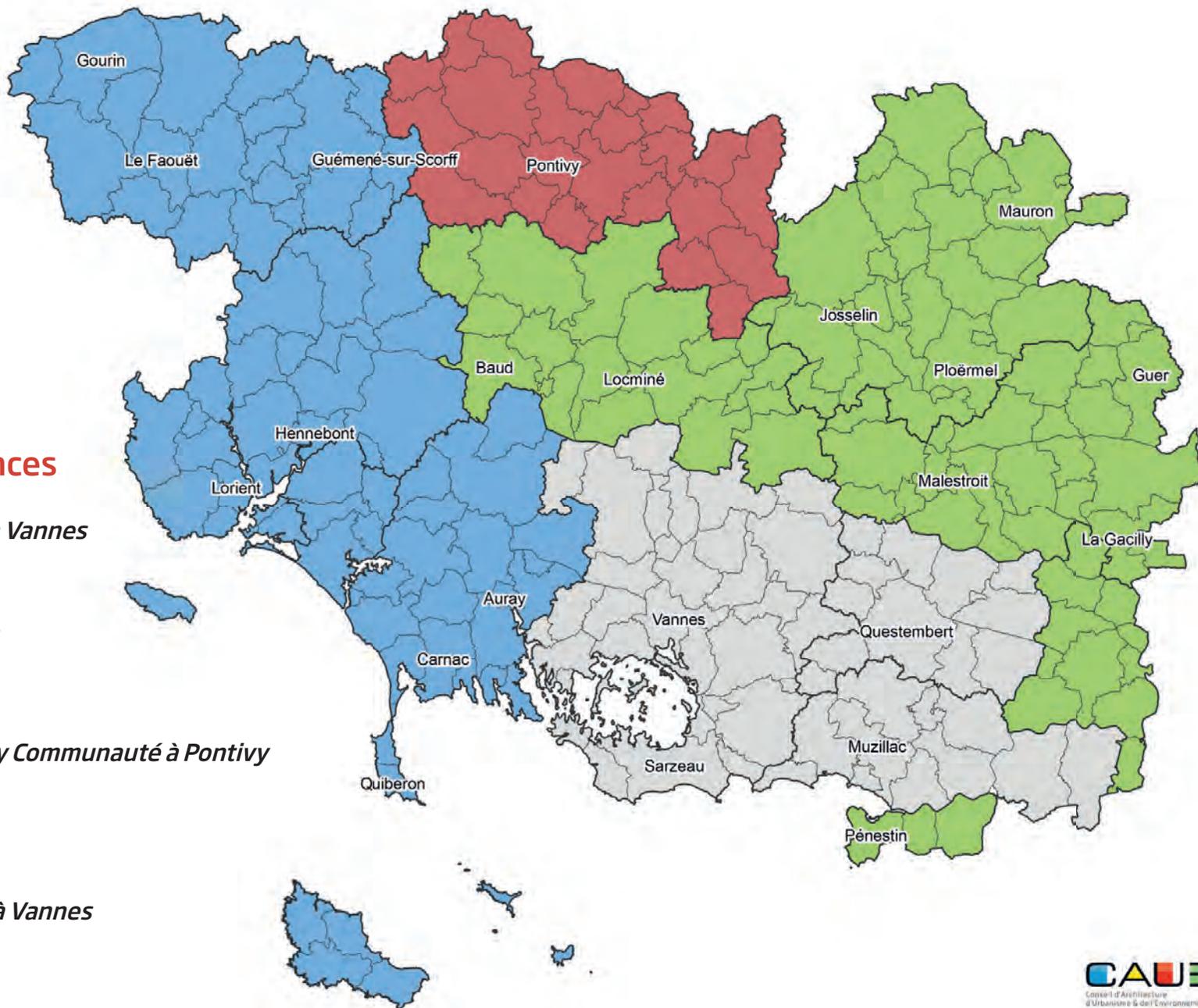
Plescop

Concours pour la construction d'un espace culturel créatif et polyvalent
Sélection des candidats

Ville de Vannes

Trophée des Hermines
Choix du lauréat

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Lieux de permanences

Dans les locaux du CAUE à Vannes

(Contact : 02 97 62 40 90)

 Véronique Le Bars

 Patrick Morel

Dans les locaux de Pontivy Communauté à Pontivy

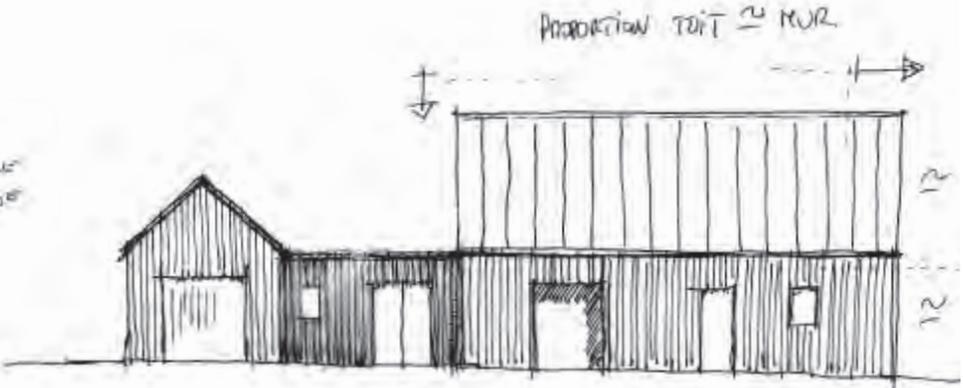
(Contact : 02 97 62 40 90)

 Frédérique Fallet

Dans les locaux de GMVA à Vannes

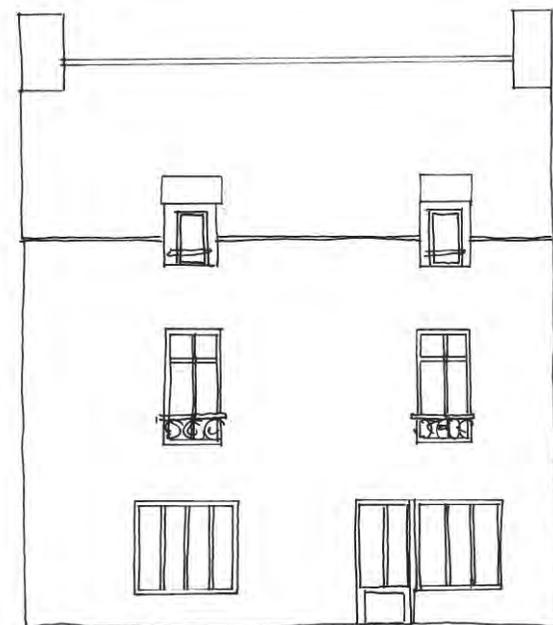
(Contact : 02 97 68 70 70)

 Architectes GMVA

<p>Un exemple de conseil architectural</p> <p>Date: 24 / 04/ 2020</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div data-bbox="696 140 1048 311">  </div> <div data-bbox="1160 161 1590 209"> <h2>Conseil aux particuliers</h2> </div> </div> <p data-bbox="1167 279 1993 311">64 rue Anita Conti - CS 20514 - 56035 VANNES Tel 02 97 62 40 90</p>
<p>Demandeur :</p> <p>PC - DP n° :</p> <p>Lieu - dit :</p> <p>Commune: NOSTANG</p>	<p>Conseils formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour différentes raisons le volume principal pourrait être encore plus étroit et allongé (essayer de ne pas dépasser 9m environ en largeur pour le bâti principal). C'est une caractéristique de la longère à laquelle vous faites référence et ça serait avantageux aussi par rapport à la largeur du terrain. Un volume plus étroit entraîne aussi une couverture moins imposante en proportion (vous pouvez aussi augmenter un peu la hauteur des gouttières pour l'habitabilité du comble). Enfin le petit prolongement de toit au Sud-Est pourrait avoir une pente plus faible afin de le dissocier du volume principal.
<p>Projet: Maison neuve</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement je conseille aussi de simplifier l'expression des façades en supprimant les retombées verticales en zinc et les petits décrochés comme celui du vestiaire. Ces «effets de façade » ne me semblent pas adaptés à ce contexte. Mais il y a d'autres moyens pour mettre en valeur et animer le bâtiment : le creux de l'entrée (matériau différent ?), pourquoi pas un creux équivalent sur la partie en toit terrasse (c'est à tester), le pignon Sud qui est forcément à retravailler avec la modification du volume.
<p>Dossier :</p> <p>Pièces :</p>	
<p>Patrick MOREL Architecte p.morel@caue56.fr</p>	<div style="text-align: center;"> <p data-bbox="801 1150 1093 1246">RECHERCHE D'UNE DIMENSION + SIMPLE SUR CETTE FAÇADE</p>  </div>

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte-conseil pour l'aider à définir un projet qualitatif. L'architecte-conseil prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire, par exemple :

- > *Comment implanter une construction neuve dans son environnement ?*
- > *Quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?*
- > *Quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?*
- > *Comment comprendre le cadre réglementaire ?*



Deux lieux de permanences de conseil architectural :

- À Vannes : dans les bureaux du CAUE, à la DGISS 64, rue Anita Conti
 - À Pontivy : dans les locaux de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan
- Secteur ouest du département : deux mardis par mois
- Secteur est du département : dernier jeudi du mois
- Pontivy Communauté : deux mercredis par mois

Intervention des architectes-conseil du CAUE 56

468 conseils architecturaux et avis sur dossiers, répartis en :

- **232 rendez-vous** avec des particuliers,
- **114 avis** émis sur des dossiers transmis,
- **122 réponses** à des sollicitations.

En 2020, la nature des conseils fournis a concerné principalement des restaurations/réhabilitations, puis des maisons neuves, et enfin des extensions.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CAUE porte une action de sensibilisation des publics sur les problématiques architecturales et urbaines. Il distingue pour cette action plusieurs types d'interlocuteurs et adapte son propos en fonction.

Les élus et les techniciens des collectivités territoriales sont invités à partager leurs expériences et diffuser les bonnes pratiques, et des rencontres avec des personnes ressources (chercheurs, doctorants etc...) permettent d'alimenter les réflexions et les débats entre décideurs.

Des actions ciblées sont également portées en direction des collégiens et des scolaires en s'appuyant notamment sur le bâti qui les entoure mais aussi sur la base de matériaux pédagogiques développés par le CAUE et mis à disposition des professeurs.

Enfin, des actions « tout public » sont proposées avec l'ambition de sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux.



La formation nationale « **L'architecture vue par les cinéastes #3** » proposée par **Images en Bibliothèque** a été organisée en visio en décembre.

Le CAUE 56 a été invité à partager son expérience de projection de films documentaires «architecture» auprès des adolescents.

CINÉMA ET ARCHITECTURE...

...Une approche que nous développons depuis plusieurs années, et qui permet la rencontre avec l'architecture et un public diversifié.

Projections publiques ou en classes

Nous avons eu la chance de maintenir la programmation des **Journées Nationales de l'Architecture** en Octobre.

- > Projections de 3 films documentaires au Palais des Arts.

RENCONTRE AVEC LES ÉTUDIANTS

La rencontre avec de nombreux étudiants stagiaires a été possible lors de notre participation au forum de l'INSPE (Institut National Supérieur Professorat Enseignement) le 5 Février.

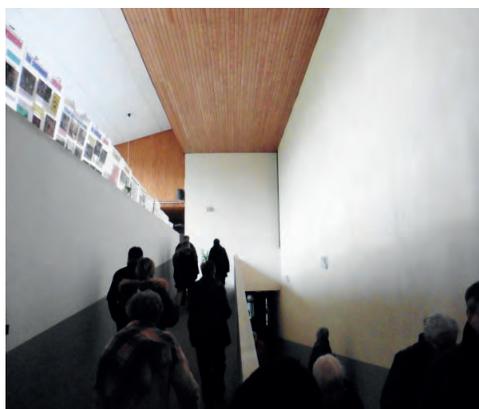
Des échanges ont été réalisés pour les étudiants de l'ENSAB (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne) et de l'ENSAN (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes) dans le cadre de leurs recherches sur Y. Guillou.

VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU XX^e SIÈCLE

L'enjeu de la transmission du patrimoine architectural du XX^e siècle a été au cœur des actions « culturelles » en 2020.



Le CAUE a proposé une réunion avec les membres du comité de pilotage à la chapelle de Kervahl à Brec'h.

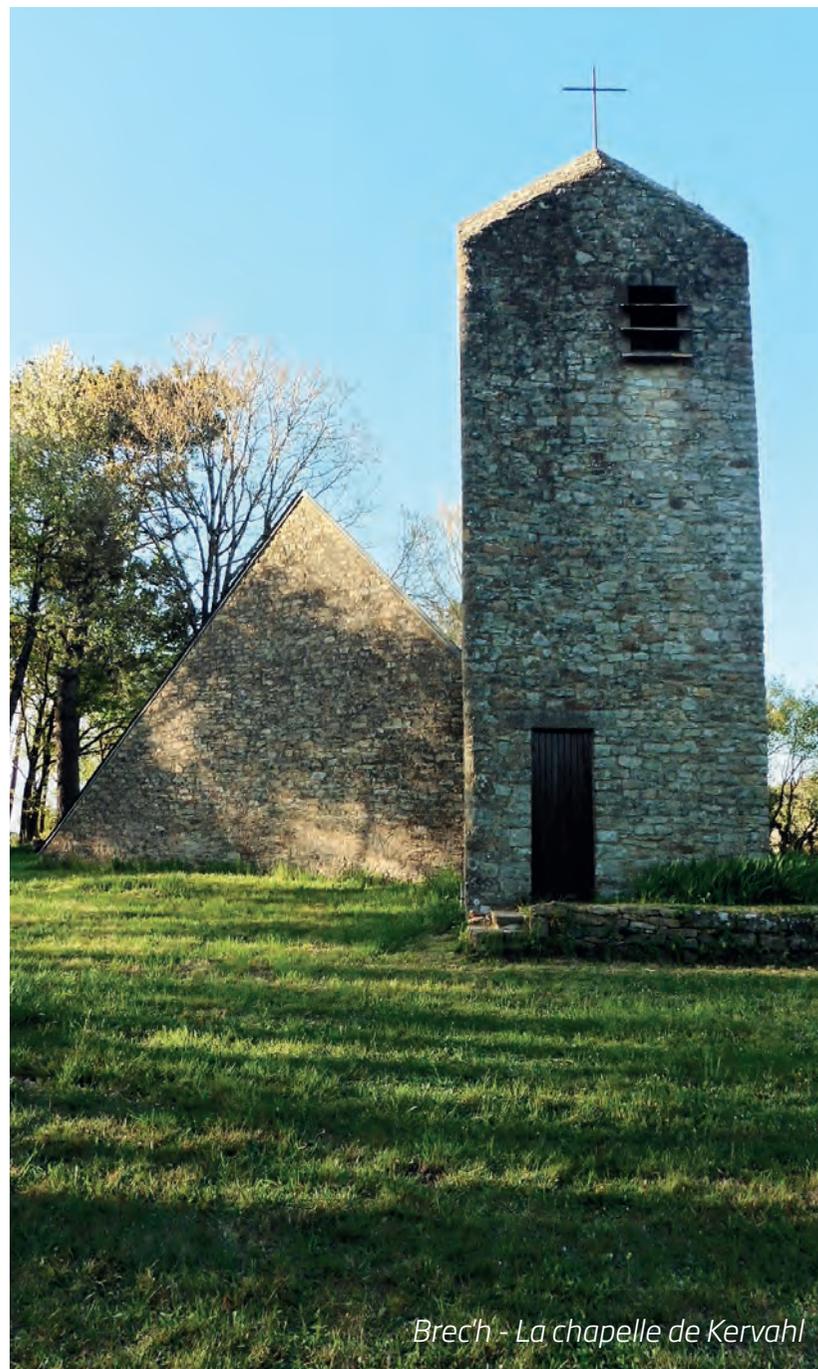


Visite du centre paroissial de l'architecte G. Evano à Vannes (Kercado)

Dès janvier, à la demande de la DDTM, nous avons commencé un projet de valorisation du patrimoine XX^e s.

Notre appui documentaire au label "Architecture Contemporaine Remarquable" de la DRAC a pour objectif de faire avancer des étapes des projets de labellisation de manière concrète.

Nous participons à la candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire" de GMVA et au comité scientifique du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). Cela permet au CAUE 56 de partager de manière régulière ses ressources sur le patrimoine contemporain de Vannes et son agglomération jusqu'au printemps 2022.



Brec'h - La chapelle de Kervahl



LES ÉMISSIONS « ARCHI À L'OUEST »



Émission Archi à l'Ouest du 27 juillet 2020 (Prix des Maisons du Morbihan)

En 2020, les CAUE bretons ont poursuivi leur partenariat avec la chaîne Tébéo, pour coproduire les émissions ARCHI A L'OUEST dans le cadre des missions de sensibilisation à l'architecture. Le CAUE du Morbihan a proposé, organisé et accompagné deux émissions :



Visites de trois maisons primées en 2019 à Crac'h, Auray et Arradon.

Ces réalisations ont en commun un contexte complexe et sensible, et constituent de bons exemples d'intégration.



Émission Archi à l'Ouest du 29 octobre 2020 (équipements enfance)



Une salle polyvalente, un restaurant scolaire et une Maison de l'Enfance : des exemples de projets structurants dans une stratégie globale de développement des cœurs de bourg.

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Ecole Joseph Le Métayer - Le Sourn

Appel à projet «Villes et villages désirables», regards de jeunes citoyens

Le CAUE a été retenu dans le cadre de l'appel à projet «Villes et villages désirables» lancé en 2020 par la DREAL de Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes dont l'objectif est de faire s'exprimer les jeunes sur leur cadre de vie.

L'objectif du CAUE a été de donner aux élèves de CM2 de Le Sourn les moyens de comprendre les enjeux de la transition écologique sur leur environnement bâti et paysager à travers la lecture et l'analyse du cadre physique de la commune, les évolutions historiques, les typologies d'habitat, les mobilités, le parcours de l'eau...

Le CAUE conduit ce travail sur l'année scolaire 2020-2021, en co-construction avec l'enseignante et les élus, à travers des ateliers thématiques, rencontres et visites.

A l'issue de ces ateliers, les étapes du projet et les propositions d'amélioration du cadre de vie seront présentées par les élèves en mairie :

- 3 ateliers en 2020
- 6 ateliers prévus en 2021



COMMUNICATION ET INFORMATION



En 2020, le CAUE est cité dans plusieurs articles de presse ... quelques extraits...

Des conseils architecturaux proposés aux particuliers

Baud — Centre Morbihan communauté (CMC) met un nouveau service gratuit à la disposition des particuliers qui ont un projet concernant leur logement (construction, rénovation, extension).

Le rendez-vous
Le lancement du conseil architectural

LES PRÉCIEUX CONSEILS DES CAUE

Entretien avec Joël Baud-Grasset, président de la fédération nationale des CAUE. Propos recueillis par le comité de rédaction.

Retour sur l'action de plus de 40 ans des 93 CAUE auprès des élus avec le président de la fédération nationale des CAUE, Joël Baud-Grasset.

pour sa future navigation représente pour chacun un investissement important », précise Véronique Le...
ice déçue le sera très a parcelle, osition de n, le choix its thermi-



Les participants au point presse ont expliqué le fonctionnement du conseil architectural aux particuliers. | PHOTO : QUÉBEC-FRANCE

LA TRINITE-SURZUR

Les travaux municipaux axés sur la sécurité

Le lotissement contiendra dix-huit terrains

Saint-Allouestre — A l'ordre du jour du conseil municipal, lundi : la présentation du nouveau site internet de la commune, un point sur le nouveau lotissement et la location des bâtiments.

Les créatifs sollicités pour un nouveau mobilier urbain

L'objectif est d'équiper les communes du Morbihan avec du matériel imaginé et fabriqué dans le département. Une sorte de circuit court.

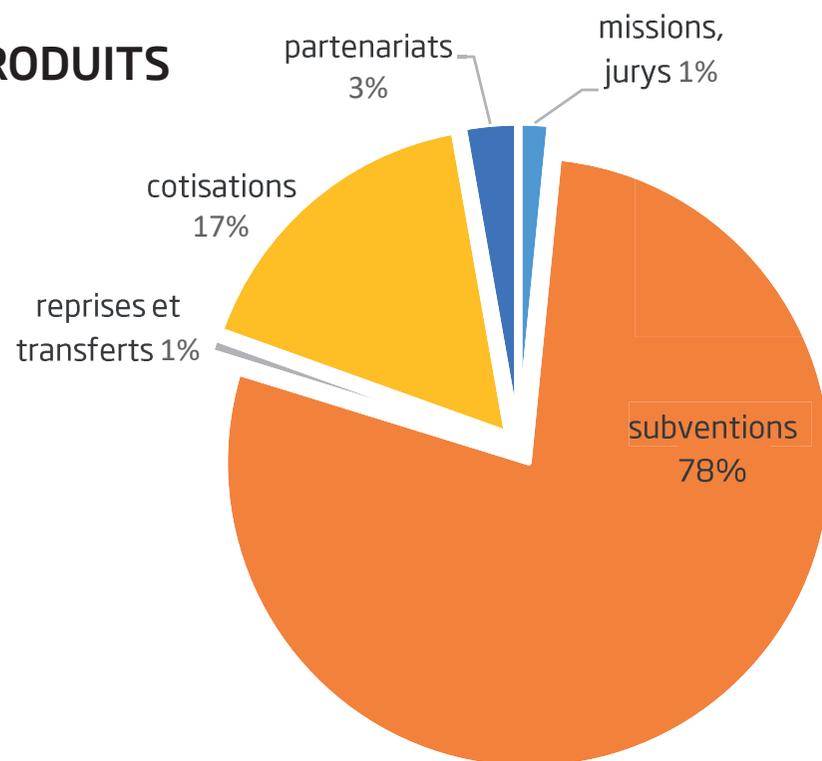


BUDGET

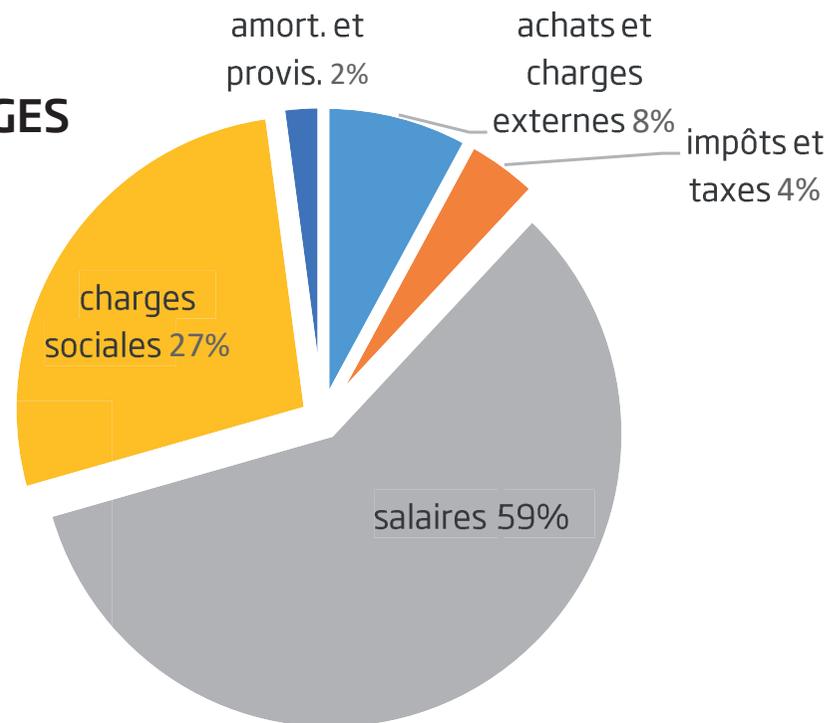
COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Le total des charges d'exploitation est de 664 290 €, pour 816 334 € de produits, ce qui représente un résultat d'exploitation excédentaire de 141 903 €.

PRODUITS



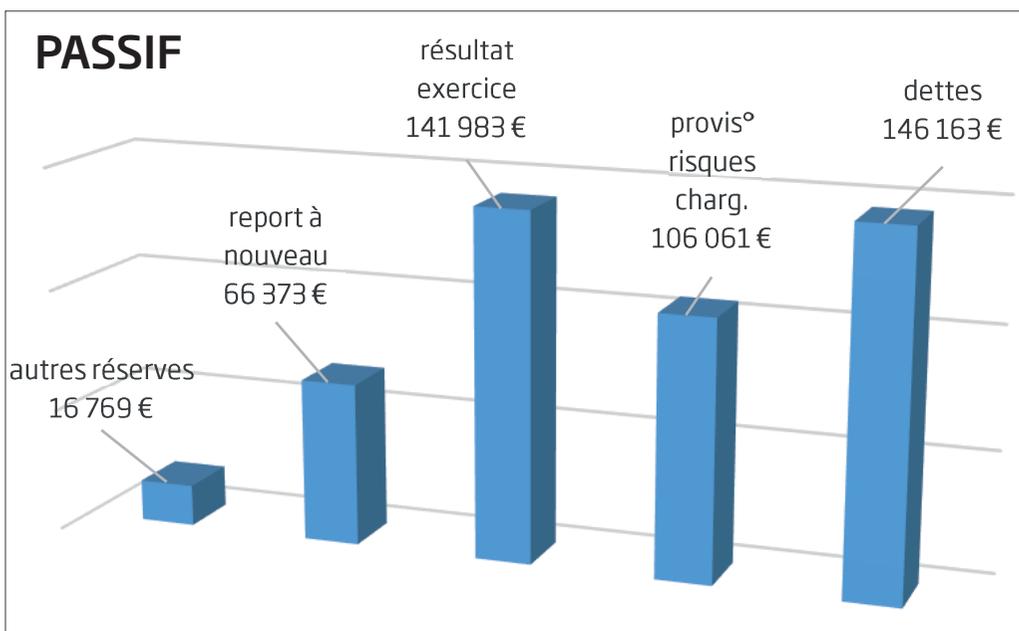
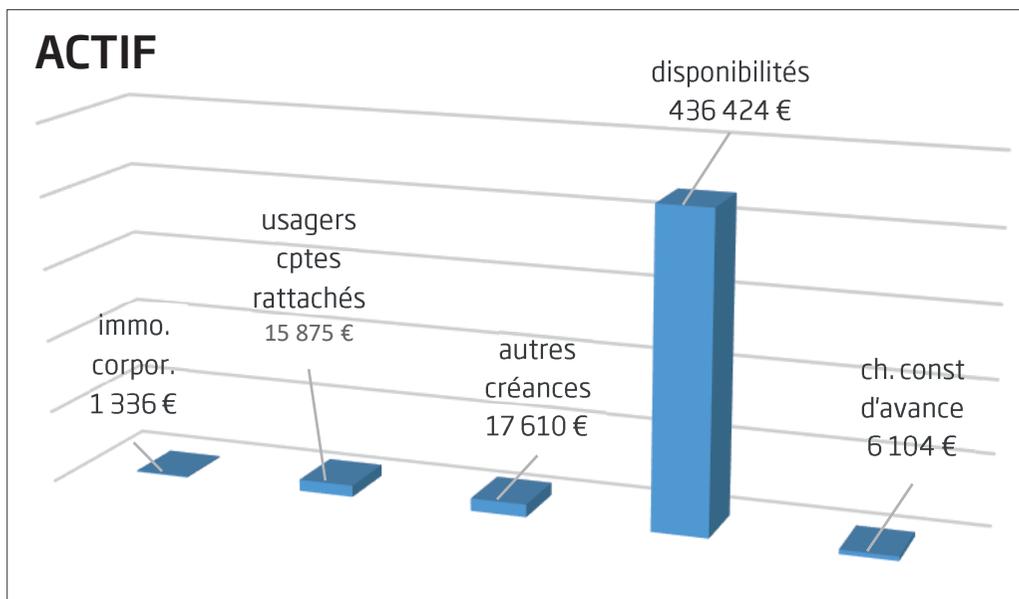
CHARGES



Le résultat financier est de 1 488 € et le résultat exceptionnel est de - 11 549 €.

Le résultat net de l'exercice ressort positif à + 141 983 €.

BILAN 2020



Le total du bilan est de 477 349 €.

Les fonds propres sont de 225 125 €. La trésorerie figurant à l'actif du bilan évolue positivement par rapport à 2019 et s'élève à 436 424 €.

Pour en savoir plus ou nous contacter :

conseil@caue56.fr



DGISS - 64 rue Anita Conti - CS 20514 - 56 035 VANNES Cedex • Tél : 02 97 62 40 90

 Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

www.caue56.fr